

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1578

17 août 2009

SOMMAIRE

Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR	75706	L Real Estate S.C.A.	75728
AFS Participations S.A.	75708	Luxinvest Capital Advisors S.A.	75701
Albert Streff - Transports Internationaux, Déménagements	75706	Magg Charter SA	75708
Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Five) S.A.	75701	M. and J. CORPORATION S.A., société de gestion de patrimoine familial	75732
Altran Luxembourg S.A.	75726	Marigest Holding S.A.	75744
A.M. Renting Sàrl	75698	MDC Holdco S.à r.l.	75704
Azelis Holding S.A.	75708	Medical Services Constructions	75698
BATP S.A.	75735	Meridiam Infrastructure A2 West S.à r.l.	75740
Beckerich Préformes S.A.	75703	Merrill Lynch Paris Nursing 1	75703
Brighton Securities SV S.C.A.	75710	Monitor Capital Partners S.à.r.l.	75700
Cargo Consulting S.A.	75700	Night Lounge Luxembourg S.A.	75709
Chino S.A.	75702	Oyster	75706
Deloitte S.A.	75739	Pacato S.A.	75707
Dentasmile, s.à r.l.	75699	R & C & Partners S.A.	75705
Effequatro S.A.	75705	RFS II S.à r.l.	75708
Enel Finance International S.A.	75705	RREI Holding S.C.A.	75699
Equal-Plus S.A.	75699	Saphir S.A.	75709
Espeve S.A.	75709	SCI Müller	75737
F.I.S. FundsIndustrySupport S. à r.l.	75700	SFPV S.A.	75743
Fri-el Green Power International S.A.	75705	Simplicity S.A.	75706
GeoVille Environmental Services S.à r.l.	75699	Siri S.A.	75704
I.B. International S.A.	75698	Sky Sign S.A.	75698
I.B. International S.A.	75701	Société du Parking des Martyrs S.A.	75700
I.B. International S.A.	75702	Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A.	75707
International Finance Consulting S.A.	75702	Société Holding de bois exotiques pour sciages et grumes	75744
IT Consulting and Investment Management S.à r.l.	75700	Sub Development S.A.	75703
Kohler Investment S.A.	75704	TA Reinsurance S.A.	75702
Kreos S.A.	75702	Theta S.à r.l.	75722
LaSalle German Retail Investments S.à r.l.	75701	United Foundries Holding S.à r.l.	75699
Leasair	75707	Ventures International S.A.	75704
LGIG 2 MKII GP	75720	WG Motorsport S.A.	75703
Lion Asset Management S.A.	75701	Zenta International S.A.	75698
		ZithaSenior S.A.	75735

A.M. Renting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8342 Olm, 6, rue Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 88.052.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21.07.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009095566/10.

(090114602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Zenta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.468.

Le Bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009095570/10.

(090114148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Sky Sign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.857.

Le Bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009095571/10.

(090114144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

I.B. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.035.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009095548/13.

(090114005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Medical Services Constructions, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 65.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009095610/11.

(090113968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

GeoVille Environmental Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Mertert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 124.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009095562/10.

(090114609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Dentasmile, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 119.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009095563/10.

(090114606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Equal-Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 87.196.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 24.07.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009095564/10.

(090114604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

RREI Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RREI HOLDING S.C.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009095583/13.

(090114076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

United Foundries Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009095615/11.

(090113971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Cargo Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.758.

—
Le Bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009095572/10.

(090114141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Société du Parking des Martyrs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 18.076.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009095576/10.

(090114121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

ITCIM S.à r.l., IT Consulting and Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 93.956.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.07.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009095565/10.

(090114603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Monitor Capital Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.100.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2009.

Pour Monitor Capital Partners S.à.r.l.

Henk BRUEREN

Gérant

Référence de publication: 2009095581/13.

(090114102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

F.I.S. FundsIndustrySupport S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.938.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009095618/11.

(090114459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Lion Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 141.686.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009095531/10.

(090114457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Luxinvest Capital Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 139.154.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009095532/10.

(090114460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

LaSalle German Retail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009095533/10.

(090114190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

I.B. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 88.035.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009095549/13.

(090114006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Five) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009095620/11.

(090114461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

TA Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 97.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009095577/10.

(090114116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Kreos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 74.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009095578/10.

(090114108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Chino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009095580/10.

(090114105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

I.B. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.035.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009095550/13.

(090114009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

International Finance Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009095621/11.

(090114467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Sub Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9 bis, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 139.613.

Extrait des résolutions de l'administrateur unique prises à Luxembourg le 02/07/09

L'administrateur unique décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle vers le numéro 9 bis de la rue Basse à L-4963 Clemency.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2009095595/12.

(090114283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

WG Motorsport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 118.622.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009095628/13.

(090113929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Beckerich Préformes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.691.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009095596/14.

(090114711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Merrill Lynch Paris Nursing 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.991.

Veillez prendre note que suite à des décisions prises par le Conseil de Gérance de l'associé unique de la société Merrill Lynch Paris Nursing 1 en date du 30 septembre 2008, l'adresse de l'associé de la Société "Merrill Lynch Paris Holdings" a été changée de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg en 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Paris Nursing 1

Signature

Référence de publication: 2009095781/15.

(090114443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Siri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.805.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2009 que:

- La société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l, ayant son siège au 54 Avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Mayfair Trust Sàrl, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 21/07/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009095823/15.

(090114106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Kohler Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.383.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

KOHLER INVESTMENT S.A.

Wim Rits

Administrateur

Référence de publication: 2009095811/14.

(090114057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Ventures International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 49.720.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009095818/13.

(090114033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

MDC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 134.988.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MDC HOLDCO S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Référence de publication: 2009095816/12.

(090114036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

R & C & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.950.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2009 que:

- La société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège au 54 Avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Mayfair Trust Sàrl, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 21/07/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009095827/15.

(090114082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Enel Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 60.086.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enel Finance International S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009095826/14.

(090114028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Fri-el Green Power International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.516.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009095824/13.

(090114029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Effequatro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.608.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009095846/12.

(090114016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.317.

Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009095838/15.

(090114012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Albert Streff - Transports Internationaux, Déménagements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.477.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009095832/14.

(090114720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.740.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Pour OYSTER, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009095834/13.

(090114731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Simplicity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.483.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009095847/12.

(090114017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

SEDIAC S.A., Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 43.867.

Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société européenne de développement des produits alimentaires et cultures S.A. en abrégé SEDIAC S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009095851/15.

(090114023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Leasair, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 111.128.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit Luxembourg
Agent domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2009095863/13.

(090113983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Pacato S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 23.604.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 mai 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Monsieur Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Koen LOZIE, 18, rue des Sacrifiés, L-8356 Garnich

COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,

représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre SCHILL, 18a, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme
COSAFIN S.A. / J. WINANDY
Administrateur / Administrateur
Signature / -

Référence de publication: 2009096000/26.

(090114672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Magg Charter SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.326.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2009 que:

Est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Global Trust Advisors S.A:

- La société SER.COM Sàrl, avec siège social au 3, rue Belle-vue à L-1227 a été nommée commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 22/07/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009095830/15.

(090114051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

AFS Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 93.792.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009095815/14.

(090114717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

RFS II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.864.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009095821/13.

(090114032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Directeur

Référence de publication: 2009095813/12.

(090114042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Saphir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 137.913.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2009 que:

- CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l. ayant son siège au 54 Avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de ADOSEX, commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 22/07/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009095831/15.

(090114048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Night Lounge Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 93.084.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Juillet 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009095803/13.

(090114904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Espeve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.546.

—
Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration en date du 17 juillet 2009, de la société ESPEVE S.A. que les Administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

2. Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

3. Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

4. Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg, est élu Président du Conseil d'Administration à compter du 17 juillet 2009 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009095981/26.

(090115024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Brighton Securities SV S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.258.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the seventh day of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. BRIGHTON SECURITIES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is currently pending (the Managing Shareholder),

here represented by Xavier Guzman, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Bridgetown, Barbados, on July 7, 2009

2. AG INTERNATIONAL HOLDINGS SRL, a company incorporated under the laws of Barbados, having its registered office at Chancery House, High Street, Bridgeton, Barbados, West Indies, registered with the Ministry of Economic Development of the Government of Barbados, under number 969 (the Limited Shareholder, and collectively with the Managing Shareholder, the Shareholders),

here represented by Xavier Guzman, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Bridgetown, Barbados, on July 1, 2009.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name and Form. The name of the company is "BRIGHTON SECURITIES SV S.C.A." (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitisation Law) and shall be subject to and governed by the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Companies Law), the Securitisation Law and these articles of incorporation (the Articles). The Company is formed between (i) the Managing Shareholder, who is both the sole general shareholder (associé commandité) and the sole manager of the Company, and (ii) the Limited Shareholder (associé commanditaire).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Managing Shareholder. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. Where the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans and receivables, notes, shares, government bonds, treasury bills, debt and equity securities, financial instruments and other similar instruments (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest in, acquire, hold and dispose of, the Underlying Assets.

3.2. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

3.3. The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

3.4. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.5. The Company may establish one or more Compartment(s) (as defined below) to directly or indirectly invest in, acquire, hold and dispose of one or more Underlying Assets.

3.6. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the Managing Shareholder provided however that where such assets are related to one or more specific compartments of the Company, such assets may only be assigned on the terms and subject to the conditions set out in resolutions of the Managing Shareholder creating such compartment(s) of the Company, as such resolutions may be amended from time to time.

3.7. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.8. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects, it being understood that the Company must have a passive attitude when managing its assets (in particular the Underlying Assets), accordingly, it cannot engage in commercial, trading or entrepreneurial activities or any other activities pursuant to which it would act as entrepreneur or merchant and generate a personal risk as a result of such activities.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed from the amendment of the Articles.

4.3. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several limited shareholders. In case of death, incapacity or inability of the Managing Shareholder, article 112 of the Companies Law shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The share capital is set at one hundred fifty thousand American dollars (USD 150,000.-), represented by one (1) management share (the Management Share) and ninety-nine (99) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a par value of one thousand five hundred American dollars (USD 1,500.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. Any amounts paid in respect of the Ordinary Shares at the time of their subscription over the par value of such shares shall be credited to a premium reserve account of the Company of the class corresponding to that shares.

5.3. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by the Managing Shareholder (associé commandité) for the duration of the Company.

7.2. All powers not expressly reserved to the Shareholders or the Supervisory Board by the Companies Law or the Articles fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out, implement and approve all acts and operations consistent with the corporate object and the Securitisation Law.

7.3. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Managing Shareholder.

7.4. The Managing Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly.

Art. 8. Representation.

8.1. The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.

8.2. The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by the Managing Shareholder as the Managing Shareholder shall determine at its discretion.

Art. 9. Liability of the Managing Shareholder.

9.1. The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent they cannot be paid out of the assets of the Company.

IV. General Meetings of Shareholders**Art. 10. Powers and voting rights.**

10.1. Resolutions of the Shareholders are adopted at General Meetings. The General Meeting cannot adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company nor amend the Articles, without the consent of the Managing Shareholder.

10.2. Each share entitles to one (1) vote.

Art. 11. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

11.1. General Meetings shall be convened by the Managing Shareholder or by Supervisory Board and are held at such place and time as specified in the notices sent by registered mail at least eight (8) days prior to the General Meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of shares.

11.2. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

11.3. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

11.4. Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.5. Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum.

11.6. Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.7. The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast and with the consent of the Managing Shareholder.

11.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 12. Supervisory Board.**

12.1. The Company is supervised by a supervisory board (the Supervisory Board) comprising of at least three (3) members, who need not be shareholders.

12.2. The General Meeting appoints the members of the Supervisory Board and determines their number, remuneration and the term of their office. Members of the Supervisory Board cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

12.3. The Supervisory Board must appoint a chairman (the Chairman) among its members and it may choose a secretary, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

12.4. The Supervisory Board has the powers of a statutory auditor, as provided for by the Companies Law.

12.5. The Supervisory Board is also consulted by the Managing Shareholder on matters determined by the Managing Shareholder and can authorise any actions of the Managing Shareholder which, pursuant to the Companies Law or these Articles, exceed the powers of the Managing Shareholder.

12.6. The Supervisory Board meets upon request of the Managing Shareholder or any of its members, at the place indicated in the notice, which, in principle, is in Luxembourg.

12.7. Written notice of any meeting of the Supervisory Board is given to all members at least forty-eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

12.8. No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a member of the Supervisory Board, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

12.9. A member of the Supervisory Board may grant a power of attorney to any other member of the Supervisory Board in order to be represented at any meeting of the Supervisory Board.

12.10. The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the votes of its members present or represented. The Chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Supervisory Board are recorded in minutes signed by the Chairman or all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

12.11. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

12.12. Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

12.13. The members of the Supervisory Board may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Companies Law.

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Managing Shareholder prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officer(s), shareholders and external auditor (réviseur d'entreprises) towards the Company.

13.3. One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board, which then prepare a report setting forth its proposals.

13.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the thirtieth (30th) day of April of each year at 10.00 am. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

13.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Managing Shareholder, exceptional circumstances so require.

Art. 14. External Auditor (réviseur d'entreprises).

14.1. The accounts of Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the Managing Shareholder in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

14.2. The external auditor (réviseur d'entreprises) shall perform all such duties as prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by the Companies Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Managing Shareholder, in accordance with the decision of the General Meeting.

15.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- i. interim accounts are drawn up by the Managing Shareholder;
- ii. these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- iii. the decision to distribute interim dividends is taken by the Managing Shareholder within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- iv. in its report to the Managing Shareholder, the Supervisory Board must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company. As the case may be, any liquidation of the Company must be conducted on a compartment by compartment basis.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them and, as the case may be, such surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by them and, as the case may be, in proportion to the shares of each compartment held by them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

17.4. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor in, and any creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agrees not to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

17.5. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

1) BRIGHTON SECURITIES S.à r.l., represented as stated above, subscribes to one (1) Management Share in registered form, with a par value of one thousand five hundred American dollars (USD 1,500.-), and agrees to pay it in full by a contribution in cash in the amount of one thousand five hundred American dollars (USD 1,500.-);

and

2) AG INTERNATIONAL HOLDINGS SRL, represented as stated above, subscribes to ninety-nine (99) Ordinary Shares in registered form, with a par value of one thousand five hundred American dollars (USD 1,500.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred forty-eight thousand five hundred American dollars (USD 148,500.-).

The amount of one hundred fifty thousand American dollars (USD 150,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the supervisory board of the Company for a period of six (6) years:

- Augusto Egoavil, attorney-at-law, born in Caracas, Venezuela, on March 26, 1958, and having his professional address at Asociacion Bancaria, Nivel Oficina, oficina M2, Ave. Venezuela, el Rosal, Caracas, Venezuela;

- Vincent Bouffioux, accountant, born in Ottignies, Belgium, on May 1, 1970, and having his professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; and

- Sophia Boudjani, lawyer, born in Metz, France, on March 4, 1979, and having her professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. BRIGHTON SECURITIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Commandité),

ici représentée par Xavier Guzman, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bridgetown, la Barbade, le 7 juillet 2009,

2. AG INTERNATIONAL HOLDINGS SRL, une société constituée selon les lois de la Barbade, ayant son siège social à Chancery House, High Street, Bridgeton, la Barbade, les Antilles anglaises, immatriculée au Ministère du Développement Economique du Gouvernement de la Barbade, sous le numéro 969 (l'Associé Commanditaire, et ensemble avec l'Associé Commandité, les Associés),

ici représentée par Xavier Guzman, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bridgetown, la Barbade, le 1^{er} juillet 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions, qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme. Le nom de la société est "BRIGHTON SECURITIES SV S.C.A." (la Société). La Société est une société en commandite par actions qui aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera soumise à, et régie par, la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), la Loi sur la Titrisation et les présents statuts (les Statuts). La Société est constituée entre (i) l'Associé Commandité, qui est à la fois l'associé commandité et le gérant unique de la Société, et (ii) l'Associé Commanditaire.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de Luxembourg-Ville par une résolution de l'Associé Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution de l'Associé Commandité. Lorsque l'Associé Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société peut conclure tout type de transactions de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et en particulier elle peut acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou par le biais d'une autre entité, les risques relatifs à toute sorte de prêts et créances, billets à ordre, actions, obligations d'État, bons du Trésor, dette et titres de participation, instruments financiers et autres instruments semblables (les Actifs Sous-jacents) et investir directement ou indirectement dans, acquérir, détenir et céder les Actifs Sous-jacents.

3.2. La Société peut émettre des actions, billets à ordre, obligations, et toute sorte de titres de participation ou de dette dont la valeur ou le rendement dépendent du risque relatif aux Actifs Sous-jacents. La Société peut emprunter sous toute forme dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.3. La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou par le biais d'une autre entité, les risques relatifs aux titres de dette et de participation, aux autres instruments similaires, droits ou participations dans les Actifs Sous-jacents.

3.4. La Société peut accorder des garanties et octroyer des nantissements, hypothèques ou toutes autres sortes de privilèges sur tout ou partie de ses actifs dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.5. La Société peut créer un ou plusieurs Compartiment(s) (tel que défini ci-dessous) afin d'investir dans, d'acquérir, de détenir ou de céder directement ou indirectement un ou plusieurs Actifs Sous-jacents.

3.6. La Société peut librement céder, et affecter, ses actifs selon des conditions telles que déterminées par l'Associé Commandité à condition toutefois que lorsque ces actifs sont liés à un ou plusieurs compartiments spécifiques de la Société, ces actifs peuvent seulement être cédés selon les modalités et soumis aux conditions exposées aux résolutions de l'Associé Commandité qui crée ce(s) compartiment(s) de la Société, tel que ces résolutions peuvent être modifiées de temps à autre.

3.7. La Société peut en général employer toutes les techniques et utiliser tous les instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.8. La Société peut effectuer toutes les transactions commerciales ou financières qui se rapportent directement ou indirectement aux objets qui précèdent, étant entendu que la Société doit adopter une attitude passive lors de la gestion de ses actifs (en particulier les Actifs Sous-jacents), en conséquence, elle ne peut pas exercer des activités commerciales ou des activités d'entrepreneuriat ou toutes autres activités en vertu desquelles elle agirait en tant qu'entrepreneur ou commerçant et occasionnerait un risque personnel en raison de ces activités.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés commanditaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'invalidité de l'Associé Commandité, l'article 112 de la loi sur les Sociétés s'appliquera.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000,-), représenté par une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) et quatre-vingt dix-neuf (99) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille cinq cents dollars américains (USD 1.500,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Tous montants libérés pour les Actions Ordinaires au moment de leur souscription qui excède la valeur nominale de ces actions sera créditée sur un compte de réserve de prime de la Société de la classe correspondante à ces actions.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.3. Une cession d'actions est effectuée en inscrivant dans le registre des actions, une déclaration de cession, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires dûment habilités à cet effet et suite à la notification à, ou l'acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société peut également accepter comme preuve d'une cession d'action d'autres documents constatant l'accord conclu entre le cédant et le cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul (1) propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites exposées par la Loi sur les Sociétés.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par l'Associé Commandité durant la durée d'existence de la Société.

7.2. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés aux Associés ou au Conseil de Surveillance par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts relèvent de la compétence de l'associé Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer, mettre en œuvre et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et à la Loi sur la Titrisation.

7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par l'Associé Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.4. L'Associé Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société à cet égard, à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, agissant soit individuellement ou conjointement.

Art. 8. Représentation.

8.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'Associé Commandité.

8.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par l'Associé Commandité que ce dernier déterminera à sa discrétion.

Art. 9. Responsabilité de l'Associé Commandité.

9.1. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent être payées en-dehors des actifs de la Société.

IV. Assemblées Générales des Associés

Art. 10. Pouvoirs et droits de vote.

10.1. Les résolutions des Associés sont adoptées en Assemblées Générales. L'Assemblée Générale ne peut pas adopter, exécuter ou ratifier des actes concernant les opérations de la Société ni modifier les Statuts, sans le consentement de l'Associé Commandité.

10.2. Chaque action donne droit à un (1) vote.

Art. 11. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote.

11.1. Les Assemblées Générales seront convoquées par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance et sont tenues au lieu et à l'heure indiqués sur les convocations envoyées par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant l'Assemblée Générale à chaque Associé à l'adresse des Associés qui est inscrite dans le registre des actions.

11.2. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

11.3. Un associé peut donner une procuration écrite à une autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

11.4. Chaque associé peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

11.5. Chaque associé peut voter par le biais de bulletins de vote fournis par la Société. Seuls les bulletins de vote reçus avant l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum.

11.6. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

11.7. L'Assemblée Générale extraordinaire peut modifier les Statuts uniquement si au moins la moitié du capital social est représenté et si l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de toutes modifications proposées relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée par le biais de convocations publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant la réunion dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et l'issue de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement indépendamment de la proportion de capital représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux-tiers des voix exprimées et avec le consentement de l'Associé Commandité.

11.8. Tout changement de la nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés et des obligataires (le cas échéant).

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Conseil de Surveillance.

12.1. La Société est contrôlée par un conseil de surveillance (le Conseil de Surveillance) qui se compose d'au moins trois (3) membres, associés ou non.

12.2. L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance et détermine leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

12.3. Le Conseil de Surveillance doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et il peut choisir un secrétaire, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

12.4. Le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tel que prévu par la Loi sur les Sociétés.

12.5. Le Conseil de Surveillance est également consulté par l'Associé Commandité sur des points que l'Associé Commandité décidera et peut autoriser toutes actions de l'Associé Commandité qui, en vertu de la Loi sur les Sociétés ou des présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Associé Commandité.

12.6. Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de l'Associé Commandité ou de l'un de ses membres, au lieu indiqué sur la convocation, qui, en principe, est à Luxembourg.

12.7. Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance est donnée à tous les membres au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

12.8. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

12.9. Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à un autre membre du Conseil de Surveillance afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

12.10. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le Président a une voix prépondérante en cas d'égalité des votes. Les décisions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président ou par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

12.11. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

12.12. Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

12.13. Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés.

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des agent(s), associés et réviseur d'entreprises envers la Société.

13.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Associé Commandité apporte la preuve écrite et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance, qui prépare alors un rapport exposant ses propositions.

13.4. L'Assemblée Générale annuelle est tenue à l'adresse du siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social, tel qu'indiqué sur la convocation, le trentième (30^{ème}) jour d'avril de chaque année à 10.00 a.m. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle est tenue le jour ouvrable suivant.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si selon le jugement absolu et final de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 14. Réviseur d'entreprises.

14.1. Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprises qui sera nommé par l'Associé Commandité conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

14.2. Le réviseur d'entreprises accomplira toutes ces fonctions telles que déterminées par la loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi sur les Sociétés. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Les dividendes, si exigibles, seront distribués au lieu et à l'heure fixés par l'Associé Commandité, conformément à la décision de l'Assemblée Générale.

15.4 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

i. des comptes intérimaires sont établis par l'Associé Commandité;

ii. ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté

des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

iii. la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est prise par l'Associé Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires; et

iv. dans son rapport à l'Associé Commandité, le Conseil de Surveillance doit vérifier si les conditions ci-dessus ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin de réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société. Selon le cas, toute liquidation de la Société doit être effectuée compartiment par compartiment.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux et, selon le cas, ce boni de liquidation qui résulte de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement aux actions détenues par eux et, selon le cas, proportionnellement aux actions de chaque compartiment détenu par eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre du Conseil de Surveillance conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, chaque investisseur de, et tout créancier de la Société ainsi que toute personne ayant une relation contractuelle avec la Société consent à ne pas déposer de demande en faillite de la Société ou demander l'ouverture d'une procédure collective ou de réorganisation de la Société.

17.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

1) BRIGHTON SECURITIES S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à une (1) Action de Commandité sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille cinq cents dollars américains (USD 1.500,-), et accepte de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille cinq cents dollars américains (USD 1.500,-);

et

2) AG INTERNATIONAL HOLDINGS SRL, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à quatre-vingt dix-neuf (99) Actions Ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille cinq cents dollars américains (USD 1.500,-), et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent quarante-huit mille cinq cents dollars américains (USD 148.500,-).

Le montant de cent cinquante mille dollars américains (USD 150.000,-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 2.500,- EUR.

Résolutions des Associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de surveillance de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Augusto Egoavil, avocat, né à Caracas, Venezuela, le 26 mars 1958, et ayant son adresse professionnelle à Asociacion Bancaria, Nivel Oficina, oficina M2, Ave. Venezuela, el Rosai, Caracas, Venezuela;

- Vincent Bouffieux, comptable, né à Ottignies, Belgium, le 1^{er} mai 1970, et ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

- Sophia Boudjani, avocat, née à Metz, France, 4 mars 1979, et ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires de la partie comparante, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: X. GUZMAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27497. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009095352/571.

(090114686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

LGIG 2 MKII GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.908.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 14 July 2009

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "LGIG 2 MKII GP" (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125 908, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1071 of 6 June 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1490 of 17 June 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidators with individual signature:

- Mrs. Stéphanie DUVAL, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mrs. Virginie VELY, born on 7 November 1976 in Woippy, France, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The liquidators have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidators may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidators may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidators may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers it determines and for the period it will fix.

The liquidators may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.",

une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 juillet 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de la société "LGIG 2 MKII GP" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125 908, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1071 du 6 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1490 du 17 juin 2008.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer comme liquidateurs avec signature individuelle:

- Madame Stéphanie DUVAL, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Madame Virginie VELY, née le 7 novembre 1976 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les liquidateurs peuvent accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Les liquidateurs peuvent exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs n'ont pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Les liquidateurs pourront, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'ils fixeront.

Les liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8757. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009096657/107.

(090115597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.044.

In the year two thousand and nine,
on the seventh day in the month of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Theta S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary of 29 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2526 of 16 October 2008, page 121 218 and registered with the Trade and Companies Register under section B number 142 044.

The Articles of Incorporation were amended for the last time by deed enacted by the undersigned notary, on 20 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 697 of 31 March 2009, page 33428.

The Meeting is declared open with Mr Patrick ZURSTRASSEN, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Agnès LARUELLE, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Daniela KLASSEN, with professional address in Luxembourg

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of HUNDRED AND SIXTY THOUSAND EURO (160'000.- EUR) so as to raise it from its present amount of ONE MILLION SEVEN HUNDRED FIVE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY EURO (1'705'490.- EUR) to an amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY EURO (1'865'490.- EUR).

2 To issue sixteen thousand (16'000) new additional shares with a nominal value of TEN EURO (10.- EUR) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept the following subscriptions:

- subscription for four thousand (4'000) new shares by Mr Reinhard KRAFFT, Company Director, residing at 1 rue du Genet, L-8023 Strassen,

- subscription for four thousand (4'000) new shares by Mr Roberto Di CARLO, Company Director, residing at 8, rue de Grünewald, L-1646 Senningerberg

- subscription for four thousand (4'000) new shares by VA Financial Services AG, a Company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 7, Geduldweg, CH 8810 Horgen, Switzerland

- subscription for four thousand (4'000) new shares by Eijckeboom BV, a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at 28, Jacob Abrechtlaan, NL-1401CH Bussum, The Netherlands the current shareholders, having to the extent necessary waived their preferential subscription right to the subscription of these new shares, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital of ONE MILLION SEVEN HUNDRED FIVE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY EURO (1'705'490.- EUR) being present or represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present Meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVED to increase the corporate capital by an amount of HUNDRED AND SIXTY THOUSAND EURO (160'000.- EUR) so as to raise it from its present amount of ONE MILLION SEVEN HUNDRED FIVE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY EURO (1'705'490.- EUR) to an amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY EURO (1'865'490.- EUR).

Second resolution

The Meeting RESOLVED to issue sixteen thousand (16'000) new additional shares with a nominal value of TEN EURO (10.- EUR) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

The Meeting, after having acknowledged that the current shareholders, have to the extent necessary waived their subscription right, RESOLVED to accept then to the subscription of the newly issued shares by the Company, the following persons and companies:

- (i) Mr Reinhard KRAFFT, Company Director, residing at 1 rue du Genêt, L-8023 Strassen, up to four thousand (4'000) new shares, with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each;
- (ii) Mr Roberto Di CARLO, Company Director, residing at 8, rue de Grünewald, L-1646 Senningerberg, up to four thousand (4'000) new shares, with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each;
- (iii) "VA Financial Services AG", a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 7, Geduldweg, CH 8810 Horgen, Switzerland, up to four thousand (4'000) new shares, with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each; and
- (iv) "Eijckeboom BV", a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at 28, Jacob Obrechtlaan, NL-1401CH Bussum, The Netherlands, up to four thousand (4'000) new shares, with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each.

Fourth resolution

Subscription - Payment

Thereupon have appeared:

Mrs Agnes LARUELLE, prenamed, and Mr Yves WAGNER, with professional address in Luxembourg,

acting in their capacity as proxy holders of the four (4) prenamed subscribers, by virtue of four (4) proxies given to them, which four (4) proxies, after being signed "ne varietur" by the proxy holders of the same appearing parties, by the members of the Board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such proxy holders, in said capacity in which they act, declared to subscribe for the account and in the name of the four prenamed subscribers for all sixteen thousand (16'000) new shares, each of them subscribing for the number of shares previously accepted and to make full payments for such new shares at their nominal value of TEN EURO (10.- EUR) per share, by contributions in cash.

The amount of HUNDRED SIXTY THOUSAND EURO (160'000.-EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Meeting RESOLVES to accept said subscriptions and payments and to allot the sixteen thousand (16'000) new shares to same four prenamed subscribers in the same subscribing proportions as indicated here above.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 5. Share capital (first paragraph). "The issued capital of the Company is set at ONE MILLION EIGHT HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY EURO (1'865'490.- EUR) divided into one hundred eighty-six thousand five hundred forty-nine (186'549) shares with a nominal value of TEN EURO (10.- EUR) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand one hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept juillet.

Par devant Nous, Maître Jean-Jacques Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-duché de Luxembourg), s'est réunie une assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des associées de la société "Theta S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 29 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2526 du 16 octobre 2008, page 121 218 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous section B numéro 142 044.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné à la date du 20 janvier 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 697 du 31 mars 2009, page 33428.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Agnès LARUELLE, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Daniela KLASSEN avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160'000.- EUR) pour le porter de son montant actuel d'UN MILLION SEPT CENT CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (1705'490.- EUR) à un montant d'UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (1'865'490.- EUR).

2. Émission de seize mille (16'000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation des souscriptions suivantes:

- souscription de quatre mille (4'000) nouvelles parts sociales par Monsieur Reinhard KRAFFT, Directeur de Société, demeurant à 1 rue du Genêt, L-8023 Strassen;

- souscription de quatre mille (4'000) nouvelles parts sociales par Monsieur Roberto DI CARLO, Directeur de Société, demeurant à 8 rue de Grünwald, L-1646 Senningerberg;

- souscription de quatre mille (4'000) nouvelles parts sociales par "VA Financial Services AG", une société constituée sous les lois de la Suisse, avec siège social à 7 Geduldweg, CH-8810 Horgen (Suisse);

- souscription de quatre mille (4'000) nouvelles parts sociales par "Eijckboom BV", une société constituée sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à 28 Jacob Obrechtlaan, NL-1401CH Bussum (Pays-Bas);

tous les associés existants ayant, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit préférentiel de souscription lors de la souscription des parts sociales et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5. Divers

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée générale extraordinaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social d'UN MILLION SEPT CENT CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (1705'490.- EUR), étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DÉCIDÉ d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160'000.- EUR) pour le porter de son montant actuel d'UN MILLION SEPT CENT CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (1705'490.- EUR) à un montant d'UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (1'865'490.- EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée a DÉCIDÉ d'émettre seize mille (16'000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

Troisième résolution

L'Assemblée, après avoir constaté que tous les associés existants ont, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit préférentiel de souscription lors de la souscription des parts sociales nouvelles, a DÉCIDÉ d'admettre à la souscription de toutes les nouvelles parts sociales émises par la Société, les personnes et sociétés suivantes:

(i) Monsieur Reinhard KRAFFT, Directeur de Société, demeurant à 1 rue du Genêt, L-8023 Strassen, à concurrence de quatre mille (4'000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune;

(ii) Monsieur Roberto Di CARLO, Directeur de Société, demeurant à 8, rue de Grünewald, L-1646 Senningerberg, à concurrence de quatre mille (4'000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune;

(iii) "VA Financial Services AG", une société constituée sous les lois de la Suisse, avec siège social à 7 Geduldweg, CH-8810 Horgen (Suisse),

à concurrence de quatre mille (4'000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, et

(iv) "Eijckboom BV", une société constituée sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à 28 Jacob Obrechtlaan, NL-1401CH Bussum (Pays-Bas),

à concurrence de quatre mille (4'000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Quatrième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite se sont présentés:

Madame Agnès LARUELLE et Monsieur Yves WAGNER, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en leur qualité de mandataires spécial des quatre (4) souscripteurs susnommés, en vertu de quatre (4) procurations lui données, lesquelles quatre (4) procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes, par tous les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesdits mandataires, agissant en leur susdite qualité, ont déclaré souscrire au nom et pour compte des quatre souscripteurs prénommés toutes les seize mille (16'000) nouvelles parts sociales, chacun le nombre pour lequel il a été admis préalablement et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles à leur valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) par part sociale par des apports en numéraire.

Le montant de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160'000.- EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Assemblée a DÉCIDÉ d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les seize mille (16'000) parts sociales nouvelles aux mêmes quatre associés et dans les mêmes proportions qu'indiquées ci-avant.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital social (premier alinéa). "Le capital émis de la Société est fixé à UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (1'865'490.- EUR) divisé en cent quatre-vingt-six mille cinq cent quarante-neuf (186'549) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cent euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, membres du bureau de l'Assemblée, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.ZURSTRASSEN, A.LARUELLE, D.KLASSEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8135. Reçu soixante-quinze Euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009096629/229.

(090115437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Altran Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 65.221.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALTRAN LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 678 du 22 septembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.221.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 4 février 2009, publié au Mémorial C numéro 465 du 4 mars 2009.

La séance est ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de Monsieur Dominique PANNEELS, Directeur Administratif et Financier, demeurant professionnellement à 1150 Bruxelles (Belgique), Avenue de Tervurenlaan 142-144.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Myriam SAADALLAH, employée privée, demeurant professionnellement à 1150 Bruxelles (Belgique), Avenue de Tervurenlaan 142-144.

Le Président expose ensuite:

I.- Les convocations à l'assemblée ont été faites par lettres recommandées datées du 14 juillet 2009.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (EUR 31.-) chacune représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, une procuration d'un actionnaire représenté ainsi qu'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 juillet 2009 après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trois cent quarante-et-un mille euros (EUR 341.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) à trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000.-) sans création ni émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital du montant de (EUR 341.000.-) se trouvant dans le compte "résultat reporté".

3.- Modification de l'article 3 des statuts.

4.- Ajout d'une 2^{ème} phrase au 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts concernant l'objet social pour se conformer aux dispositions de l'article 29-3 sur les sociétés du secteur financier.

5.- Remplacement de la référence "Commissaires" par la référence "Réviseur d'entreprises" à l'article 7 des statuts.

6.- Modification de l'article 8 des statuts.

7.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) à TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE EUROS (EUR 372.000.-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de TROIS CENT QUARANTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 341.000) sans création ni émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital du montant de (EUR 341.000) à prélever sur le compte "résultat reporté".

L'existence du compte "résultat reporté" a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur le vu d'un bilan établi au 31 décembre 2008 approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008,

dont un exemplaire après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE EUROS (EUR 372.000.-), divisé en MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, sauf dispositions contraires à la loi. La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter une 2^{ème} phrase au 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour le mettre en conformité avec les dispositions de l'article 29-3 sur les sociétés du secteur financier, de sorte que l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet au Luxembourg et dans tous pays: les études techniques, le conseil et l'ingénierie en hautes technologies et les services s'y rapportant. La société exerce l'activité d'opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier tel que prévu à l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La société a également pour objet de faire pour son compte ou pour le compte de tiers ou en participations avec des tiers, toutes opérations financières ou commerciales se rapportant à:

- la conception, le développement et la vente de logiciels;
- la vente de matériel informatique et bureautique;
- la consultance informatique et financière.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes les affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet social identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a en outre pour objet l'étude de tous les problèmes se rapportant à la gestion, informatisée ou non, du territoire et de ses composantes, à la géomatique, à la cartographie, à la conception, à la mise en place et l'exploitation des données, à la mise en location de tous systèmes, équipements, personnes et fournitures destinés directement ou indirectement à l'exécution de tous travaux d'expertise et de gestion, en ce inclus le traitement des données géographiques, la cartographie numérique et le développement des applications des systèmes d'information géographique.

La société peut obtenir, acquérir et exploiter tous droits quelconques de propriété intellectuelle relative à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, et financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser et qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer la référence "commissaires" par la référence "réviseur d'entreprises" à l'article 7 des statuts, de sorte que l'article 7 aura la teneur suivante:

" **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le Conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à 1.700.- €

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D.Panneels, M.Sensi-Bergami, M.Saadallah, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8921. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009096889/119.

(090116228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

L Real Estate S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.783.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of May.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the partners (the Meeting) of L Real Estate SCA, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies

Register under number B 144.783, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 27 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 551 on 13 March 2009 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Patrice Pfistner, Company Director, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Ms Marjorie Andre, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Ms Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.)

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the limited partners and the managing general partner (associé-gérant-commandité) of the Company (collectively referred to as the Partners) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the forty-five thousand and one (45,001) shares, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. increase of the share capital of the Company from its current amount of forty-five thousand and one United States Dollars (USD 45.001), represented by forty-five thousand and one (45.001) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to an amount of one hundred twenty-six million forty-five thousand and one United States Dollars (USD 126.045.001) by way of the creation and issue of one hundred twenty-six million (126.000.000) new ordinary shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. subscription for and payment of the new ordinary shares to be issued by the Company as specified in item 1. above;

3. amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase;

4. powers and authorisations; and

5. miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-six million United States Dollars (USD 126.000.000), in order to bring it from its current amount of forty-five thousand and one United States Dollars (USD 45.001), represented by forty-five thousand and one (45.001) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to an amount of one hundred twenty-six million forty-five thousand and one United States Dollars (USD 126.045.001) by way of the creation and issue of one hundred twenty-six million (126.000.000) new ordinary shares of the Company with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions for and the full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

- Delphilug S.A., a public limited liability company (société anonyme) established and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.635, declares to subscribe for sixty-one million seven hundred and forty thousand (61.740.000) newly issued ordinary shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully paid up them by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of sixty-one million seven hundred and forty thousand United States Dollars (USD 61.740.000) to be allocated to the share capital of the Company; and

- Westley International, a public limited liability company (société anonyme) established and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24-28, rue Goethe L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 55.040, declares to subscribe for sixty-four million two hundred and sixty thousand (64.260.000) newly issued ordinary shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully paid up them by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of sixty-four million two hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 64.260.000) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of one hundred twenty-six million United States Dollars (USD 126.000.000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company which will henceforth be read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at one hundred twenty-six million forty-five thousand and one United States dollars (USD 126.045.001) consisting of one (1) participating management share with a par value of one United States dollar (USD 1) and one hundred twenty-six million forty-five thousand (126.045.000) ordinary shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each, fully paid up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any director of L Real Estate, a public limited liability company (société anonyme), established and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.610 acting as managing general partner (associé-gérant-commandité) of the Company to amend the Partners' register to reflect the above mentioned increase of the share capital of the Company and to register the newly issued ordinary shares in the Partners' register.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of one hundred twenty-six million United States Dollars (USD 126.000.000), is valued at ninety-three thousand five hundred and fifty-five euro (EUR 93.555.-).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7.000.-).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de mai.

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de L Real Estate SCA, une société en commandite par action constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.783, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 551 en date du 13 mars 2009 (la Société).

L'Assemblée est présidée par M. Patrice Pfistner, Directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme Mlle Marjorie Andre, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Mlle Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme scrutateur.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée.)

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare que:

I. les associés commanditaires et l'associé gérant commandité de la Société (collectivement dénommés comme les Associés) présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés, après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte;

II. il apparaît de la liste de présence que les quarante-cinq mille et une (45.001) actions, représentant l'entière du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont les participants ont été préalablement informés;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 45.001) représenté par quarante-cinq mille et une (45.001) actions, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, à un montant de cent vingt-six millions quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 126.045.001), par la création et l'émission de cent vingt-six millions (126.000.000) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune;

2. souscription et paiement des nouvelles actions ordinaires émises par la Société telles que mentionnées au point 1. ci-dessus;
3. modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital susmentionnée;
4. pouvoirs et autorisations; et
5. divers.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital la Société d'un montant de cent vingt-six millions de dollars des Etats-Unis (USD 126.000.000), afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 45.001) représenté par quarante-cinq mille et une (45.001) actions, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, à un montant de cent vingt-six millions quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 126.045.001) par la création et l'émission de cent vingt-six millions (126.000.000) de nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et l'entière libération de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Sur cela,

- Delphilug S.A., une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.635, déclare souscrire à soixante et un millions sept cent quarante mille (61.740.000) actions ordinaires nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de soixante et un millions sept cent quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 61.740.000) à affecter au capital social de la Société; et

- Westley International, une société anonyme, établie et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.040 déclare souscrire à soixante-quatre millions deux cent soixante mille (64.260.000) actions ordinaires nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, et les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de soixante-quatre millions deux cent soixante mille dollars des Etats-Unis (USD 64.260.000) à affecter au compte capital social de la Société.

La somme de cent vingt-six millions de dollars des Etats-Unis (USD 126.000.000) est à la disposition de la Société, tel que preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-six millions quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 126.045.001) représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) et de cent vingt-six millions quarante-cinq mille (126.045.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur de L Real Estate, une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.610, agissant en tant qu'associé-gérant-commandité de la Société, afin de modifier le registre des Associés pour y refléter l'augmentation de capital susmentionnée et procéder à l'inscription des actions ordinaires nouvellement émises dans le registre des Associés.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de cent vingt-six millions de dollars des Etats-Unis (USD 126.000.000), est évalué à quatre-vingt treize mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 93.555.-).

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ sept mille euros (EUR 7.000.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pfistner, Andre, Pogorzelski, Dal Zotto, GRETHEN.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Rambrouch, le 18 mai 2009.

Statement:

The undersigned notary declares in the name of the parties that the amount of one hundred twenty-six million United States Dollars (USD 126.000.000.-) is valued at ninety-three million five hundred fifty-five thousand euro (EUR 93.555.000.-).

Déclaration:

Le notaire soussigné déclare au nom des parties que le montant de cent vingt-six millions de dollars des Etats Unis (USD 126.000.000.-) est évalué pour les besoins de l'enregistrement à quatre vingt-treize millions cinq cent cinquante-cinq mille euros (EUR 93.555.000.-)

Ainsi déclaré à Rambrouch, le 19 mai 2009.

Signé: GRETHEN

Enregistré à Redange, le 25 mai 2009. Relation: RED/2009/680. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 18 juin 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009095377/198.

(090114499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

M. and J. CORPORATION S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 20.241.

L'an deux mille neuf,

le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "M. and J. CORPORATION S.A., société de gestion de patrimoine familial" (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié du 24 février 1983, sa publication ayant été faite au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 86 du 28 mars 1983.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé le 18 juin 2008, lequel acte fut publié au Mémorial le 24 juillet 2008, sous le numéro 1822.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 20 241.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Hélène DA SILVA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joao FERREIRA, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Décision que les douze mille cinq cents (12'500) actions entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125'000.- EUR) seront désormais des actions nominatives détenues par l'actionnaire "STICHTING S & V", avec siège social à Ginnekenweg 281, Breda 4835 (Pays Bas);

2.- Modification de l'article SIX (6) des statuts de la Société quant à cette conversion en actions nominatives et pouvoir à conférer au conseil d'administration de la Société pour procéder à la conversion des actions au porteur en actions nominatives, à l'inscription des actions nominatives dans un registre des actionnaires nominatifs et à l'annulation de tous les titres au porteur.

3.- Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (275'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125'000.- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12'500) actions nominatives d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, à un montant de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.- EUR) qui sera représenté par quarante mille (40'000) actions nominatives d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) par action, par la création et l'émission de vingt-sept mille cinq cents (27'500) actions nouvelles, chacune avec une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée.

4.- Acceptation à la souscription et à la libération intégrale en numéraire des vingt-sept mille cinq cents (27'500) actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, par l'actionnaire unique, "STICHTING S & V", avec siège social à Ginnekenweg 281, Breda 4835 (Pays Bas).

5.- Modification de l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

6.- Acceptation avec décharge de la démission des sociétés "Avondale Nominees Ltd" et "Ardavon Holdings Ltd", toutes deux établies et ayant leur siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), de leur mandat d'administrateur de la Société;

7.- Confirmation de la continuation du mandat de Monsieur Francis Nicholas HOOGEWERF, en tant qu'administrateur unique de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2013.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125'000.-EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE que les douze mille cinq cents (12'500) actions au porteur et entièrement libérées, représentant en effet l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125'000.- EUR) seront désormais des actions nominatives détenues toutes par l'actionnaire "STICHTING S & V", un Stichting, régi par les lois des Pays-Bas, établie et ayant son siège social à Ginnekenweg 281, Breda 4835 (Pays Bas), en sa qualité d'actionnaire unique.

A cet effet tous pouvoirs nécessaires sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à la conversion des actions au porteur en actions nominatives, à l'inscription de ces actions nominatives dans un registre des actionnaires nominatifs et à l'annulation de tous les titres au porteur.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société, lequel article SIX (6) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. "Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard

de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas d'émission d'actions nominatives, celles-ci doivent être inscrites dans un registre des actionnaires qui contiendra la désignation exacte de chacun d'eux, l'indication de leur nombre d'actions et, le cas échéant, les transferts à leur date respective."

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de procéder à une augmentation de capital à concurrence de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (275'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125'000.- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12'500) actions nominatives d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, à un montant de QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.- EUR) qui sera représenté par quarante mille (40'000) actions nominatives d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) par action, par la création et l'émission de vingt-sept mille cinq cents (27'500) actions nouvelles, chacune avec une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, l'actionnaire unique, "STICHTING S & V", un Stichting, régi par les lois des Pays-Bas, établie et ayant son siège social à Ginnekenweg 281, Breda 4835 (Pays Bas).

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du souscripteur susnommé, en vertu d'une procuration lui donnée à Breda (Pays-Bas), le 26 mars 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de "STICHTING S & V", prénommée, aux vingt-sept mille cinq cents (27'500) actions nouvellement émises par la Société et les libérées intégralement par des versements en numéraire.

Le souscripteur susmentionné, par sa représentante susnommée, déclare en outre que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme totale de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (275'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Cinquième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'Assemblée des actionnaires DECIDE de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société, ayant la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). "Le capital souscrit est fixé à QUATRE CENT MILLE EUROS (400'000.- EUR) divisé en quarante mille (40'000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune."

Sixième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accepter avec décharge la démission des sociétés "Avondale Nominees Ltd" et "Ardavon Holdings Ltd", toutes deux établies et ayant leur siège social à Pasa Estate, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), de leur mandat d'administrateur de la Société et ceci avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée DECIDE de confirmer la continuation du mandat de Monsieur Francis Nicholas HOOGEWERF, en tant qu'administrateur unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E.KARLS, H.DA SILVA, J.FERREIRA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8136. Reçu soixante-quinze Euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009096633/145.

(090115451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

BATP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.397.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 6 juillet 2009

Il résulte dudit procès-verbal que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

Les sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l. avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange ont été nommées pour 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Il résulte également dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme commissaire aux comptes pour 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 17 juillet 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA Sarl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 6 juillet 2009, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2015.

La société CRITERIA Sarl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 6 juillet 2009, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2015.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Pour BATP S.A.

Signature

Référence de publication: 2009095878/35.

(090114052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

ZithaSenior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 30, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.345.

L'an deux mille neuf, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société anonyme "Congrégation des Soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel S.A.", ayant son siège social au 32, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 5.573,

ici représentée par Me Valérie KOPERA, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 8 juillet 2009,

actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de "ZithaSenior S.A.", une société anonyme, ayant son siège social à 30, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.345 (la "Société"), constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 6 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 121 du 6 février 2007.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 juin 2007 par acte reçu par le notaire soussigné et publié au Mémorial numéro 2636 du 17 novembre 2007.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Actionnaire Unique détient les trente et une (31) actions en émission dans la Société et représentant l'intégralité du capital social d'un montant de CENT QUARANTE MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS et CINQUANTE-CINQ CENTS (140.196,55 EUR), de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1. Modification des articles 5 et 6 des statuts de la Société par la suppression de toute référence au capital autorisé;

2. Augmentation du capital de la Société de cent quarante mille cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-cinq cents (140.196,55 EUR) représenté par trente et une (31) actions sans désignation de valeur nominale à deux millions cent quarante mille cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-cinq cents (2.140.196,55 EUR) par l'émission de quatre cent quarante-deux (442) nouvelles actions sans valeur nominale devant être souscrites par l'Actionnaire Unique en contrepartie de l'apport en numéraire et du paiement intégral d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000.-EUR), ce montant étant alloué au capital de la Société de sorte que le capital de la Société s'élève à un montant de deux millions cent quarante mille cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-cinq cents (2.140.196,55 EUR) représenté par quatre cent soixante-treize (473) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société pour y refléter l'augmentation de capital telle que décidée au point 2 ci-dessus et qui se lira comme suit:

"Le capital de la Société est fixé à deux millions cent quarante mille cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-cinq cents (2.140.196,55 EUR) représenté par quatre cent soixante-treize (473) actions sans désignation de valeur nominale."

L'Actionnaire Unique, après délibération, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer l'article 6 des statuts de la Société et de modifier l'article 5 comme suit afin de supprimer toute référence à son capital autorisé:

" **Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** Le capital de la Société est fixé à cent quarante mille cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-cinq cents (140.196,55 EUR) représenté par trente et une (31) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont émises exclusivement sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions pourront être remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire. Dans les limites prévues par la loi, la Société pourra racheter ses propres actions.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 17 ci-après."

La numérotation des articles des statuts de la Société est modifiée en conséquence, de sorte que les anciens articles numérotés de sept (7) à dix-neuf (19) deviendront les articles six (6) à dix-huit (18) de statuts.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société de cent quarante mille cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-cinq cents (140.196,55 EUR) représenté par trente et une (31) actions sans désignation de valeur nominale à deux millions cent quarante mille cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-cinq cents (2.140.196,55 EUR) par l'émission de quatre cent quarante-deux (442) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

L'Actionnaire Unique décide ensuite de souscrire aux nouvelles actions et de libérer le prix total de souscription par un apport en numéraire d'un montant total deux millions d'euros (2.000.000.- EUR). Il est décidé d'allouer ce montant au capital social de la Société de sorte que le capital social de la Société s'élève à un montant de deux millions cent quarante

mille cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-cinq cents (2.140.196,55 EUR) représenté par quatre cent soixante-treize (473) actions sans désignation de valeur nominale.

Preuve de l'entière libération du prix de souscription, soit la somme de deux millions d'euros (2.000.000.- EUR) a été donnée au notaire instrumentant qui la constate expressément.

Troisième résolution

Au vu de ce qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

Art. 5. Alinéa 1. "Le capital de la Société est fixé à DEUX MILLIONS CENT QUARANTE MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS ET CINQUANTE-CINQ CENTS (2.140/196,55 EUR) représenté quatre cent soixante-treize (473) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais - Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à deux mille quatre cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KOPERA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8378. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009096590/93.

(090115424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

SCI Müller, Société Civile.

Siège social: L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahlen.

R.C.S. Luxembourg E 2.084.

Im Jahre zweitausendneun, den zehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswonnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

1° Herr Manfred MÜLLER, Diplom-Betriebswirt, geboren in Saarbrücken (Deutschland), am 2. Juli 1951, wohnhaft in D-66571 Eppelborn, 14, Flurweg (Deutschland);

2° Frau Stephanie MÜLLER geborene PAUL, Hausfrau, wohnhaft in D-66571 Eppelborn, 14, Flurweg (Deutschland), hier vertreten durch den unter 1° vorgenannten Herrn Manfred MÜLLER auf Grund einer Generalvollmacht, welche am 12. Februar 2007 vor dem Notar Dr Patrick LENZ, mit dem Amtssitz in Saarbrücken (Deutschland), unterschrieben wurde und wovon eine Ausfertigung, nachdem diese durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt;

3° Frau Tina MÜLLER, Schülerin, wohnhaft in D-66571 Eppelborn, 14, Flurweg (Deutschland);

4° Herr Tom MÜLLER, Schüler, wohnhaft in D-66571 Eppelborn, 13, Flurweg (Deutschland).

Die unter 3° und 4° Vorgenannten sind hier vertreten durch den unter 1° vorgenannten Herrn Manfred MÜLLER auf Grund von zwei privatschriftlichen Vollmachten, welche, nachdem diese „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden gegenwärtiger Urkunde zur Registrierung beigefügt bleiben.

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

Die Erschienenen sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft bürgerlichen Rechts SCI MÜLLER, mit Sitz in L-5942 Itzig, 1, rue Desire Zahlen, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter der Nummer E 2.084, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Frank BADEN, vormals mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 6. Februar 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 832 vom 2. Oktober 2001. Die Statuten wurden abgeändert durch Urkunde des vorgenannten Notars Frank BADEN vom 1. April 2003, veröffentlicht im Memorial C Nummer 472 vom 2. Mai 2003.

In ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter erklären die vorgenannten Erschienenen, vertreten wie gesagt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1.- Erweiterung des Gesellschaftszweckes und Abänderung von Artikel 2 der Satzungen, der lauten soll wie folgt:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Verkauf, die Errichtung und die Verwaltung für eigene Rechnung von Immobilien unter Ausschluss jeglicher gewerblicher Tätigkeit, sowie alle Operationen welche dem Hauptzweck dienlich sind.

In dieser Hinsicht ist die Gesellschaft auch ermächtigt Hypothekarkredite aufzunehmen sowie Sicherheiten und Bürgschaften zu leisten und bereitzustellen (se porter caution)."

2.- Feststellung, dass das Kapital nunmehr in Euro ausgedrückt wird und Erhöhung auf zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-).

3.- Abänderung von Artikel 6 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck auf den Verkauf von Immobilien und die Aufnahme von Hypothekarkrediten zu erweitern und demnach Artikel 2 der Satzungen abzuändern, damit dieser nunmehr lautet wie folgt:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Verkauf, die Errichtung und die Verwaltung für eigene Rechnung von Immobilien unter Ausschluss jeglicher gewerblicher Tätigkeit, sowie alle Operationen welche dem Hauptzweck dienlich sind.

In dieser Hinsicht ist die Gesellschaft auch ermächtigt Hypothekarkredite aufzunehmen sowie Sicherheiten und Bürgschaften zu leisten und bereitzustellen (se porter caution)"

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt hiermit fest, dass das Gesellschaftskapital nunmehr in Euro ausgedrückt wird. Das jetzige Gesellschaftskapital, welches in Luxemburger Franken ausgedrückt ist, beläuft sich auf einhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 100.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-).

Die Generalversammlung erklärt, dass dieser Betrag einer Summe von zweitausendvierhundertachtundsiebzig Euro vierundneunzig Cent (EUR 2.478,94) entspricht, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (EUR 24,79) pro Anteil.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um einundzwanzig Euro sechs Cent (EUR 21,06) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von zweitausendvierhundertachtundsiebzig Euro vierundneunzig Cent (EUR 2.478,94) auf zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-) heraufzusetzen, ohne Ausgabe von neuen Anteilen aber durch Erhöhung des Nennwertes jedes Anteiles um einundzwanzig Cent (EUR 0,21) um ihn von vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (EUR 24,79) auf fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu bringen, zwecks Aufrundung des Gesellschaftskapitals nach Umwandlung.

Die Kapitalerhöhung ist integral gezeichnet und einbezahlt worden sowie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist.

Nach dieser Erhöhung hat die Gesellschaft ein Kapital von zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Vierter Beschluss

Im Anschluss an vorangehende Beschlüsse beschliesst die Generalversammlung Artikel 6 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-)."

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Bevollmächtigten der Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Manfred Müller, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 mars 2009. LAC/2009/9661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. März 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009096584/86.

(090115796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Deloitte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DELOITTE S.A.", ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, Rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 67.895, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 195 du 23 mars 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 956 du 7 mai 2009 contenant absorption de la société "Dr. Wollert-Dr Elmendorff S.à r.l." par la société "DELOITTE S.A.".

2.- Décharge à accorder aux organes de la société absorbée.

3.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

Exposé.

Le Président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 7 avril 2009, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration et de gérants de deux sociétés luxembourgeoises: (1) "DELOITTE S.A.", ayant son siège à L-2220 Luxembourg, 560, Rue de Neudorf, société absorbante, titulaire de la totalité des parts sociales et autres titres conférant droit de vote de (2) la société "Dr. Wollert- Dr. Elmendorff S.à r.l.", ayant son siège à L-2220 Luxembourg, 560, Rue de Neudorf, société à absorber.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 956 du 7 mai 2009.

Considérant le caractère rétroactif de la fusion au 1^{er} juin 2009 et les droits réservés aux actionnaires et associés par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par les actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'approuver sans réserve le projet de fusion du 7 avril 2009 entre la société absorbée "Dr. Wollert-Dr. Elmendorff S.à r.l." et la société absorbante "DELOITTE S.A.", de le ratifier intégralement et de considérer expressément que la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 1^{er} juin 2009.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

Constatant dès lors que la fusion est définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur

d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société auprès du registre de commerce compétent, la dissolution sans liquidation étant achevée.

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

Tous pouvoirs sont octroyés au conseil d'administration de la société absorbante aux fins d'opérer le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion et de sa publication, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25540. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009096586/66.

(090116079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Meridiam Infrastructure A2 West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.600.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.420.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of July.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 121.168;

here represented by Nadia TBATOU, attorney-at-law, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 3rd July 2009.

(2) Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn, a foundation (stichting) duly established and existing under the laws of the Netherlands with registered offices at Utrechtseweg 91, 3702AA Zeist, the Netherlands, registered with the trade register (handelsregister) under number 41179049, duly represented by PGGM Vermogensbeheer B.V., a private company with limited liability ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid") acting for and on behalf Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn;

here represented by Nadia TBATOU, prenamed.

The appearing parties referred to under items 1. to 2. above are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold together all the shares in the share capital of Meridiam Infrastructure A2 West S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand, five hundred euro) and its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 146.420 (the Company).

II. The Shareholders consider themselves as duly convened and informed of the agenda, so that the meeting can validly deliberate on the agenda below.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by EUR 3,587,500 (three million five hundred eighty-seven thousand and five hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty five euro)

each, to EUR 3,600,000 (three million six hundred thousand euro) by way of issuance of 143,500 (one hundred forty-three thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. subscription for and full payment of the newly issued shares by contribution in cash by each of the Shareholders;

3. subsequent restatement of Article 5.1. of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase; and

4. miscellaneous.

IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by EUR 3,587,500 (three million five hundred eighty-seven thousand five hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each, to EUR 3,600,000 (three million six hundred thousand euro) by way of issuance of 143,500 (one hundred forty-three thousand and five hundred) new shares having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions and payments of the newly issued shares:

(1) Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 71,750 (seventy-one thousand seven hundred and fifty) new shares and to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 1,793,750 (one million seven hundred ninety-three thousand and seven hundred and fifty euro) which is at the disposal of the Company as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

(2) Stichting Pensioenfond's Zorg en Welzijn, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 71,750 (seventy-one thousand seven hundred and fifty) new shares and to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 1,793,750 (one million seven hundred ninety-three thousand and seven hundred and fifty euro) which is at the disposal of the Company as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

(3) As a result of the above, the Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company further to the share capital increase is as follows:

Shareholder	Number of Shares
Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR	72,000
Stichting Pensioenfond's Zorg en Welzijn	72,000
Total:	<u>144,000</u>

Second resolution

The Shareholders resolve to restate Article 5.1. of the Company's articles of association, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The share capital is set at EUR 3,600,000 (three million six hundred thousand euro) represented by 144,000 (one hundred forty-four thousand) shares in registered form having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, empower and authorise the sole manager of the Company, or any employee of CACEIS Bank Luxembourg, each of them with full power of substitution, to proceed on their behalf with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and with any formalities required in order to perfect the issuance of the shares.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand two hundred (3,200.-) euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.168;

ici représentée par Nadia TBATOU avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 3 juillet 2009.

(2) Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn, une fondation (stichting) constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Utrechtseweg 91, 3702AA Zeist, les Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce (handelsregister) sous le numéro 41179049, dûment représentée par PGGM Vermogensbeheer B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), agissant au nom et pour le compte de Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn;

ici représentée par Nadia TBATOU, prénommée.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. et 2. sont désignées ci-après comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. les Associés détiennent l'intégralité des parts sociales du capital social de Meridiam Infrastructure A2 West S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.420 (la Société).

II. Les Associés se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui suit.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société de EUR 3.587.500 (trois millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 3.600.000 (trois millions six cent mille euros) par l'émission de 143.500 (cent quarante-trois mille cinq cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. souscription et libération intégrale des nouvelles parts sociales émises par des apports en numéraire par chacun des Associés;

3. modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus; et

4. divers.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de EUR 3.587.500 (trois millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 3.600.000 (trois millions six cent mille euros) par l'émission de 143.500 (cent quarante-trois mille cinq cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et l'entière libération des nouvelles parts sociales émises:

(1) Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire 71.750 (soixante et onze mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.793.750 (un million sept cent quatre-vingt-treize mille cent cinquante

euros), qui se trouve à la disposition de la Société comme cela a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

(2) Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire 71.750 (soixante et onze mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.793.750 (un million sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros), qui se trouve à la disposition de la Société comme cela a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

En conséquence, les Associés décident d'enregistrer que l'actionariat dans la Société suite à l'augmentation du capital social se présente ainsi:

Associé	Nombre de parts sociales
Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR	72.000
Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn	72.000
Total:	<u>144.000</u>

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à EUR 3.600.000 (trois millions six cent mille euros) représenté par 144.000 (cent quarante-quatre mille) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, d'autoriser et donner pouvoir au gérant unique de la Société, ou à tout employé de CACEIS Bank Luxembourg, chacun avec tout pouvoir de substitution, afin de procéder au nom et pour compte des Associés à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société, ainsi qu'à toute formalité requise afin de rendre parfaite l'émission des parts sociales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR trois mille deux cents (3.200.-) euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Tbatou, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2009. Relation: RED/2009/27311. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009095376/187.

(090114518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

SFPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 52.205.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement au siège social de la société le 9 juillet 2009 à 11.00 heures

La société vous informe que Monsieur Federigo Cannizzaro s'appelle désormais Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg.
Est renommée Commissaire aux comptes:

VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L., sise au 43, route d'Arlon à L-8009 Strassen.

La dénomination du Commissaire aux comptes ayant été modifiée par acte du 23 septembre 2004, anciennement VAN CAUTER, SARL

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009095875/28.

(090114290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Marigest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 36.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009096007/13.

(090114535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Société Holding de bois exotiques pour sciages et grumes, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.145.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 6 juillet 2009

L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Maurice HOUSSA au poste d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Madame Pascale TROQUET, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Monsieur Philippe SLENDZAK, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

MAZARS, commissaire aux comptes, dont le siège social se trouve au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009095890/22.

(090114026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.
